



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Compte-rendu de réunion

OBJET DE		DATE
LA RÉUNION	Groupe National Loup	20/05/2015

PARTICIPANTS :

ALLAM-HERNADEZ Soraya – Assemblée Nationale

BENOIT Hervé – ANEM

BRANDEIS Alain – Parc National du Mercantour

CASTANER Christophe – Assemblée Nationale

CHIBON Jean – MAAF / DGPE

COUDURIER Éric - FNC

DEPETRIS Walter – DDTM Alpes-Maritimes

DERBEZ Yves – Éleveurs et Montagnes

DESSUS Michel – APCA

DIÉNY Franck – FNO

DUCHAMP Christophe – ONCFS/CNERA/PAD

EIMER Pascale – MAAF / DGPE

FÉLIX Denis – DREAL Rhône-Alpes

GARDE Laurent - CERPAM

GOURREAU Jean-Marie - CNPN

GUESDON Nathalie – MAAF / DGPE

GUILLON Véronique – DRAAF Rhône-Alpes

LOMI René-Paul DDT Lozère

GOURREAU Jean-Marie - CNPN

GUINOT-GHESTEM Murielle – ONCFS/CNERA/PAD

MENEGAIN Vincent – DDT Vosges

MOTTE Pierre-Yves – APCA

PERRET Michel – MEDDE

RIMBAUD Audrey – APCA

ROY Laurent – MEDDE / DEB

ROYANNEZ Jean-Pierre – FNSEA

SADDIER Martial - ANEM

SAMAT Emile - Louveterie

SOLDA Francis – FROSE / CERPAM

THOMAS Michel – FNSEA

TRANSY Julien - MEDDE

VANDERERVEN Rik – MAAF / DGPE

VERNAY Thomas – Confédération Paysanne

Excusés :

BARRANDON Elsa – PNR du Verdon

Coordination Rurale

Invité :

MULLER Franck – Encore Eleveurs Demain

Diaporamas associés : « Encore Eleveurs Demain – GNL »
« ONCFS - Bilan suivi hivernal et modélisation »

Christophe CASTANER ouvre la séance en rappelant la vocation première du Groupe National Loup comme lieu de discussion, de recherche de points de convergence mais aussi d'expression de désaccords. Le contexte actuel ne permet pas au Groupe de remplir une telle fonction, et cette situation, à terme, n'est bénéfique pour aucune des parties prenantes : au-delà des points d'actualité à traiter ce jour, Christophe CASTANER fait part de son intention, partagée avec les cabinets des ministres, d'ouvrir une réflexion de moyen et long terme susceptible de réunir à nouveau l'ensemble des parties prenantes.

Avant l'examen des différents points de l'ordre du jour, l'association « Encore Eleveurs Demain » est invitée, à sa demande, à présenter son analyse de la situation rencontrée en Meuse et au-delà (Champagne-Ardenne – Lorraine). Son représentant est remercié pour l'éclairage qu'apporte ce témoignage au sujet de la prédation et des stratégies de protection des troupeaux à déployer en zone de plaine. Les organisations professionnelles agricoles soulignent que cette problématique ne concerne pas uniquement les « nouveaux » départements : de ce fait elles portent et continueront de porter ces préoccupations en Groupe National Loup.

Il est proposé au représentant de l'association « Encore Eleveurs Demain » d'assister à l'intégralité de la réunion. L'examen des différents points de l'ordre du jour aboutit au **relevé de conclusions** suivant :

1) Bilan consolidé du suivi hivernal 2014-2015 de la population de loups

- Le diaporama projeté et commenté par l'ONCFS au titre des points 1 et 3 sera adressé aux membres du GNL en accompagnement du présent compte-rendu.

2) Modification de l'arrêté cadre ministériel du 15 mai 2013

- La version de l'arrêté cadre projetée en séance intègre des modifications par rapport à celle diffusée en amont du GNL du 21 avril 2015. Celles-ci s'inscrivent dans la continuité des échanges intervenus le 21 avril. Elles sont présentées en séance. D'autres propositions sont discutées ce 20 mai 2015. Le document qui en découle reste à considérer comme un projet, dont la diffusion large interviendra lors de la consultation du public, après examen par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) le 28 mai 2015.

3) Discussion relative à la fixation du nombre maximum de spécimens dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2015-2016

- Sur la base des discussions intervenues en séance, Christophe CASTANER proposera aux ministres de soumettre à l'examen du CNPN un plafond de destruction correspondant à 36 spécimens pour la période 2015-2016.
- Dans l'attente de la publication de l'arrêté 2015, le plafond fixé par l'arrêté du 30 juin 2014 reste valable jusqu'au 30 juin 2015 au plus tard. De ce fait, des opérations de prélèvement peuvent être envisagées sur un ensemble de territoires ciblés.
- Il est confirmé que l'hypothèse d'une pleine atteinte du plafond 2014-2015 ne remettrait pas en cause la proposition formulée à hauteur de 36 spécimens pour 2015-2016.

4) Point d'étape sur l'accompagnement des éleveurs dans les cœurs de parcs nationaux et les réserves naturelles nationales

- Le ministère de l'agriculture confirme son intention de ne pas remettre en cause l'inscription d'un taux majoré de prise en charge (100% au lieu de 80%) du gardiennage dans les cœurs de PN et les RNN, en dépit des positions exprimées par les OPA lors du GNL du 21 avril 2015. Cette décision est motivée par le caractère déjà très engagé du processus de notification globale du dispositif auprès de la Commission européenne, puisque les échanges conduits avec les représentants des OPA lors des GNL et GT durant l'année 2014 n'avaient pas permis de laisser présager une telle prise de position de leur part.
- Les OPA maintiennent leur opposition à cette mesure qu'elles considèrent créatrice de distinctions

économiquement et socialement inacceptables entre éleveurs. Elles jugent particulièrement inopportune toute comparaison avec une logique de type ICHN (l'absence de dérogation à la protection stricte du loup dans les cœurs de PN et RNN représentant ici le « handicap » à « compenser »). Christophe CASTANER suggère de ne pas lier directement ces deux sujets : il importe de tenir compte de la réalité du cadre juridique actuel, sans pour autant que l'accompagnement pastoral à renforcer dans ces espaces protégés n'empêche l'expression politique d'une demande d'évolution de ce cadre : il a comme d'autres élus porté cette demande auprès des ministres.

- Les OPA s'interrogent du coup sur la justification d'un renforcement de l'accompagnement pastoral réservé à ces seuls espaces, si le postulat de départ est celui d'une plus grande efficacité dans la réduction du risque de vulnérabilité : indépendamment de l'opinion des OPA sur ce postulat, pourquoi limiter dans ce cas de telles mesures aux seuls cœurs de PN et RNN, alors que d'autres territoires sont marqués par une forte prédation ?

- Sur la base de ces échanges, l'entrée jugée la plus pertinente pour motiver la démarche est celle de l'expérimentation (dont c'est l'une des vocations des territoires tels que les PN et RNN) d'outils et de méthodes dont l'extension pourrait ensuite être envisagée.

- Christophe CASTANER proposera aux ministres de réactiver le Groupe de Travail dédié à l'accompagnement des éleveurs dans les cœurs de PN et RNN, y compris pour un portage politique d'une évolution du cadre juridique. Les pistes déjà formulées collectivement par les PN dans le cadre de ce Groupe de Travail (dont il est rappelé que le mandat était de raisonner à cadre juridique constant) pourront servir de base à la poursuite des travaux. Elles s'articulent autour de trois piliers :

- le renforcement de la présence humaine avec notamment la mise en place d'un réseau de bergers itinérants

- le soutien aux améliorations pastorales concourant à la réduction de la vulnérabilité

- la recherche et l'expérimentation de nouvelles méthodes d'effarouchement et de protection

- Au-delà des sujets PN et RNN, l'évocation de la mesure nationale de protection des troupeaux donne lieu à des échanges sur la formation des bergers et la filière « chiens de protection ». L'intégration de ces problématiques dans le volet « accompagnement technique » de la mesure devra faire l'objet d'un travail avec les membres du GNL pour une éventuelle inscription dans la mesure en 2016.

5) Lancement d'une réflexion prospective sur la présence du loup et ses interactions avec l'élevage

- Christophe CASTANER fait savoir que ce point de l'ordre du jour, dans sa formulation actuelle, a suscité des réactions de la part des APN. Le principe d'une réflexion à conduire sur la cohabitation durable entre le loup et l'élevage en France suscite en revanche des attentes fortes.

- Faisant le lien avec ses propos introductifs (cf. supra), Christophe CASTANER propose de redéfinir en conséquence ce point de l'ordre du jour, et d'en renvoyer le traitement à un Groupe de Travail spécifique, déconnecté des questions d'actualité traitées ce jour. L'objectif, partagé avec les cabinets des ministres, est bien de permettre un travail de fond de l'ensemble des parties prenantes : le retour des APN visé à cette occasion suppose donc de s'accompagner d'une implication des OPA.

Calendrier prévisionnel (proposition aux membres du GNL)

- 8 Juillet 2015 : 2^{ème} réunion du COPIL "évaluation de l'efficacité des mesures de protection"

- 22 sept. 2015 : Réunion de lancement du GNL "prospective"

- Sept. / Oct. 2015 : GT chiens de protection / axe "accompagnement technique" de la mesure

- Oct. / Nov. 2015 : GT "accompagnement des éleveurs dans les cœurs de PN et les RNN"

- Nov. / Déc. 2015 : GT "indemnisation"